



ProLoisirs met 24 véhicules électriques à disposition de ses salariés

mercredi 6 février 2019, par [lpe](#)

À l'issue d'une réflexion concertée entre la direction et les salariés, Jean-Marc Chaubenit, président de ProLoisirs, a décidé d'investir dans 24 véhicules électriques ZOÉ Renault afin de les mettre à la disposition du personnel de l'entreprise. Une décision qui va faciliter la vie des employés habitant loin de leur lieu de travail, mal desservi par les transports en commun.

ProLoisirs, l'un des leaders français du mobilier d'extérieur, distribue ses produits vers les grandes enseignes alimentaires, les jardinerie et les magasins de bricolage. L'entreprise, basée à Pons en Charente-Maritime, compte 40 salariés. Parmi ceux-ci, 10 sont des commerciaux pour lesquels l'autonomie d'un véhicule électrique ne convenait pas à leurs déplacements quotidiens. Sur les 30 autres, 24 ont répondu favorablement à l'offre de Jean-Marc Chaubenit, qui correspond à la démarche RSE de la société, soucieuse de l'environnement et du bien-être de ses salariés. Vingt-quatre ZOÉ Renault viennent ainsi d'être livrées à ProLoisirs.

Réduire les émissions de CO² et faciliter la mobilité des employés sont les deux objectifs visés par cette acquisition. Les bénéficiaires utilisent désormais le véhicule électrique les jours de semaine pour leur trajet domicile-travail, et peuvent aussi le conduire à leur guise lors des week-ends ou pendant leurs vacances pour leurs trajets personnels.

Afin de s'adapter à ce nouveau parc automobile, ProLoisirs a dû investir dans 10 prises de recharge électriques, placées sur le parking de l'entreprise afin que les salariés puissent profiter d'une batterie rechargée à tout moment pour leur trajet de retour.

Comme le déclare Jean-Marc Chaubenit, l'investissement de ProLoisirs profite à tous : *« 360 000 euros, c'est le montant total de l'investissement sur 5 ans pour 24 véhicules. À charge pour l'entreprise de louer et d'assurer les batteries. Nous souhaitons non seulement permettre à nos collaborateurs de rouler dans des véhicules non polluants, mais également leur offrir la possibilité de se séparer de leur propre véhicule, afin de gagner en pouvoir d'achat. La seule contrepartie à la proposition de l'entreprise étant un avantage en nature déclaré et un forfait de 28 euros retiré de la fiche de paie chaque mois. »*

Le gain en carburant diffère selon les temps de trajet des uns et des autres, tandis que le passage à la station essence devient pour beaucoup un lointain souvenir, puisqu'une simple prise électrique suffit à recharger les batteries, qui assurent une autonomie d'environ 350 km.

Depuis l'arrivée des 24 véhicules, mi-décembre 2018, six collaborateurs ont déjà choisi de vendre la voiture à moteur thermique dont ils se servaient pour se rendre sur leur lieu de travail. Cela permet de réaliser des économies substantielles sur le budget familial.